



## **INTERVENTION : RGPD**

**Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est en application depuis le 25 mai 2018. C'est la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) qui veille à son bon respect.**

**C'est le RGPD qui est à l'origine des nombreux mails de rappel vous priant d'accorder votre consentement pour que les services auxquels vous êtes inscrit puissent continuer à vous envoyer du courrier. C'est aussi lui qui encadre l'accès et l'usage de vos données personnelles et qui contraint les sites web à afficher des encarts d'avertissement quand vous vous connectez dessus.**

**Avez-vous entendu parler du RGPD ? Savez-vous que ce texte est en lien avec une loi sur les données personnelles ? Pour vous aider à y voir plus clair, nous vous proposons cette intervention qui aborde les principaux points qu'il faut avoir en tête.**

### **1 – QUESTIONS SUR LE RGPD**

1.1 - Qu'est-ce que le RGPD ?

1.2 – Où en est-on ?

1.3 – Quel est l'objectif du RGPD ?

1.4 – D'où vient le RGPD ?

1.5 – Quand le RGPD est-il entré en vigueur ?

1.6 – C'est quoi une donnée personnelle ?

1.7 – Que change le RGPD pour l'internaute ?

1.8 – Qui doit se conformer au RGPD ?

1.9 – On m'a contacté pour me mettre en conformité, est-ce légal ?

1.10 – Comment le RGPD se traduit-il en France ?

1.11 – Quelles sont les sanctions prévues par le RGPD ?

1.12 – Quels moyens pour la CNIL ?

1.13 – Actions en cours ?

1.14 – Quelles sanctions jusqu'à présent ?

1.15 – Ailleurs dans le Monde ?

## **2 – SE PREPARER AU RGPD**

2.1 – Désigner un Pilote

Pour piloter la gouvernance des données personnelles de votre structure, vous aurez besoin d'un véritable chef d'orchestre qui exercera une mission d'information, de conseil et de contrôle en interne.

2.2 – Cartographier vos traitements de données personnelles

Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données que vous traitez, commencez par recenser de façon précise vos traitements de données personnelles.

2.3 – Prioriser les actions à mener

Sur la base de votre registre, identifiez les actions à mener pour vous conformer aux obligations actuelles et à venir.

2.4 – Gérer les risques

Si vous avez identifié des traitements de données personnelles susceptibles d'engendrer des risques élevés pour les droits et libertés des personnes concernées, vous devrez mener, pour chacun de ces traitements, une analyse d'impact.

2.5 – Organiser les processus internes

Pour assurer un haut niveau de protection des données personnelles en permanence, mettez en place des procédures internes qui garantissent la prise en compte de la protection des données à tout moment.

2.6 – Documenter la conformité

Pour prouver votre conformité au règlement, vous devez constituer et regrouper la documentation nécessaire.

## 3 – MISE EN OEUVRE DU RGPD

3.1 – Se sentir concerné et mobiliser ses services

3.2 – Déterminer les éléments constituant le dossier de conformité

3.3 – Établir ou faire établir le registre des traitements

## 4 – INFORMATIONS

- **Public Concerné** : Responsables d'association, Personnes en charge de données (production, gestion, communications, ...), ...
- **Durée** : 2 à 3 heures (selon le nombre de participants).